



CH-3003 Berne
BAG

Aux médecins

Votre référence :
Référence/numéro du dossier :
Notre référence : KUS
Dossier traité par : Stefan Kuster
Berne, le 26 juin 2020

Information concernant le COVID-19 : adaptation des critères de test et importance du rôle des médecins

Madame, Monsieur, chers collègues,

La situation épidémiologique du COVID-19 s'est stabilisée, avec un faible nombre de nouveaux cas. Il a donc été possible de procéder à de nouveaux assouplissements. Les cantons ont mis en place leur système de traçage des contacts et renforcé les capacités de détection des cas ainsi que les mesures d'isolement et de quarantaine. L'assouplissement des mesures présente cependant le risque que le nombre de cas reparte à la hausse. C'est pourquoi il est important que tous contribuent à l'atteinte des buts suivants, en particulier les médecins :

- garder la propagation du SARS-CoV-2 sous contrôle;
- identifier rapidement les nouveaux foyers et les contrôler ;
- empêcher une deuxième vague.

En outre, les personnes présentant un risque élevé d'évolution grave de la maladie doivent être protégées. Les capacités du système hospitalier à assurer des soins médicaux de qualité doivent être maintenues.

Pour ce faire, il est nécessaire d'assurer une détection aussi complète et rapide que possible des nouveaux cas. Ceci implique d'effectuer un maximum de tests. La stratégie prévoit donc désormais de tester :

- chaque personne présentant des symptômes, même légers, compatibles avec le COVID-19 (des exceptions s'appliquent pour les enfants de moins de 12 ans. www.bag.admin.ch/covid-19-documents-professionnels-de-la-sante > [Critères de test pour les enfants](#)) ;
- les personnes ayant reçu une notification de contact avec un cas de COVID-19 par l'application SwissCovid (www.bag.admin.ch/swisscovid-app-fr); un test unique devrait être effectué dès le 5e jour après le contact.

Cette adaptation des critères de test, qui permet de tester de manière plus large, vise à interrompre les chaînes d'infection aussi vite que possible. Le coût de tous les tests effectués conformément aux recommandations de l'OFSP est pris en charge par la Confédération dès le 25 juin 2020. La prise en

charge de l'analyse diagnostique pour SARS-CoV-2 est détaillée dans une fiche d'information disponible sur la page www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus > [Réglementations de l'assurance-maladie](#).

Les personnes, qui reçoivent une alerte d'une possible infection par le nouveau coronavirus par l'application SwissCovid, sont invitées à appeler la ligne d'information mentionnée dans l'application afin de déterminer les étapes suivantes : elles devraient éviter les contacts non-nécessaires pendant 10 jours, respecter strictement toutes les règles d'hygiène et de conduite et se faire tester une fois dès le 5e jour après le contact.

Enfin, nous souhaitons vous rappeler l'obligation de déclarer dans les 24 heures les résultats cliniques. Veuillez respecter les consignes du document PDF « Critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration » sur la page « [Formulaires de déclaration](#) ». Il est extrêmement important de remplir le formulaire de manière aussi complète que possible. Il faut notamment indiquer les informations concernant l'exposition la plus probable : c'est le seul moyen pour les cantons et l'OFSP de savoir comment et où les transmissions se produisent. Ceci est indispensable pour pouvoir prendre ou adapter les mesures nécessaires.

Seule la collaboration de tous les acteurs concernés permettra d'éviter une nouvelle hausse du nombre d'infections dans les semaines à venir.

En vous remerciant de votre soutien, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers collègues, nos salutations distinguées.

Division Maladies transmissibles

Le responsable,



Stefan Kuster